

NOS ORIENTATIONS

2021/2023



PREAMBULE

Tous les 3 ans, le CRAJEP renouvelle son projet. Ce travail collectif de réflexion et de projection vise à positionner le CRAJEP au regard des évolutions de l'environnement et des enjeux actuels, à travers la définition d'un socle de valeurs communes, d'orientations et d'objectifs partagés.

Le travail sur le projet 2020-2022, n'a pas pu être réalisé en 2020 en raison de la crise sanitaire. Le CRAJEP a donc conduit cette réflexion autour du projet 2021-2023, à l'occasion du séminaire du Conseil d'administration du 15 mars 2021.



DES AMBITIONS PARTAGEES

Porteuses de valeurs de solidarité, d'égalité, de laïcité, les Associations de jeunesse et d'éducation populaire réunies au sein du CRAJEP portent une multiplicité de pratiques et de projets. Espaces d'apprentissage et de pratique de la citoyenneté, porteuses de projets éducatifs, moteurs du développement local, vecteurs de transformation sociale, c'est sur cette diversité que se fondent l'identité et la richesse du CRAJEP.

Les Associations de jeunesse et d'éducation populaire réunies au sein du CRAJEP, sont présentes sur l'ensemble du territoire régional et développent de nombreuses actions et des services variés avec et pour les habitants.

Au-delà de la diversité de leurs pratiques et de leurs champs d'intervention, **les Associations de jeunesse et d'éducation populaire réunies au sein du CRAJEP, procèdent d'une triple dimension :**

- Elles relèvent du champ **jeunesse et éducation populaire** et agissent selon un principe d'action privilégiant une éducation par tous et pour tous, dans un échange réciproque des savoirs et pratiques, et dans une égale considération des individus, mais aussi de transformation de la société, luttant contre les déterminismes sociaux, les discriminations et les racismes, dans une optique d'éducation à la paix.
- Elles participent de la **vie associative**. Elles inscrivent leurs actions dans le cadre d'un projet associatif et contribuent à la structuration et au développement de la vie associative.
- Elles participent de l'**économie sociale et solidaire**. Elles incarnent l'existence d'une troisième voie dans laquelle se situe le monde associatif (entre le secteur marchand et la sphère publique), et qui pose comme précepte que toute activité économique est précédée d'un projet social.

Fortes de cette triple appartenance, **les Associations de jeunesse et d'éducation populaire membres du CRAJEP se réclament d'un même projet et d'une même ambition :**

- **Un projet humaniste.** Les associations de jeunesse et d'éducation populaire placent l'homme au cœur de leur action et leurs démarches. A travers les méthodes d'éducation active, participative et collective qu'elles développent, elles permettent à chacun de s'émanciper et de se situer comme un acteur reconnu, impliqué et responsable aux niveaux local, national, régional et international.
- **Un projet progressiste.** Les associations de jeunesse et d'éducation populaire contribuent au développement éducatif, social et culturel des populations et des territoires. Ces associations inscrivent leur démarche dans une perspective de transformation de la société et accompagnent les individus afin de les rendre acteurs de leur projet de vie.
- **Un projet durable.** Les associations de jeunesse et d'éducation populaire agissent du local au global dans un souci de développement durable des peuples et des territoires. Elles contribuent par leur action à une prise en compte des différents volets du développement durable (démocratique, social, économique, environnemental).

C'est sur ces ambitions que le CRAJEP et ses membres fondent leur projet commun. Fort de la pluralité d'approches et d'actions portées par ses membres à toutes les échelles du territoire régional, le CRAJEP réaffirme sa volonté d'être **un lieu de réflexion, de coopération, d'élaboration collective et de représentation auprès des pouvoirs publics, sur l'ensemble des questions ayant trait à la jeunesse, à l'éducation populaire et aux politiques publiques afférentes.**



LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

- ✓ **Une société traversée par des crises multiples :** augmentation des précarités, désengagement de l'Etat, fragilisation des services publics et des institutions de solidarité, montée des extrémismes et des replis identitaires, défiance vis-à-vis de la classe politique... Ces crises accroissent les inégalités sociales, territoriales, économiques...

- ✓ **Des transitions à l'œuvre** : écologique, numérique, démocratique...
- ✓ **La territorialisation des politiques publiques** : les collectivités deviennent les piliers des politiques de jeunesse et d'éducation populaire (article 54 de la loi Egalité Citoyenneté, compétence partagée Education populaire, ...).

Dans un contexte marqué par des bouleversements institutionnels, des tensions économiques et sociales, des questionnements politiques autour des réformes en cours, **les Associations de jeunesse et d'éducation populaire voient plus que jamais leurs projets interrogés**. Pourtant, le rôle de nos réseaux associés au sein du CRAJEP, est plus que jamais indispensable dans une société où les discriminations et les inégalités sociales, générationnelles ou territoriales dans l'accès aux droits fondamentaux s'accroissent de plus en plus et pour tous (et en particulier pour les jeunes).

Il convient donc de réaffirmer leur place comme un partenaire à part entière, comme composante essentielle des forces sociales qui œuvrent à tous les échelons territoriaux.

Les Associations de jeunesse et d'éducation populaire sont également fragilisées par l'institutionnalisation et la marchandisation du secteur éducatif qui les transforme en opérateurs des politiques publiques et les met en concurrence.

Elles doivent donc davantage opposer à ces logiques, une démarche de coopération, avec une volonté affirmée de travailler à des dynamiques de collaboration.

Par leur travail quotidien auprès des populations, par l'engagement de leurs responsables associatifs, de leurs professionnels et de leurs bénévoles, **ces associations conduisent, dans le cadre de leur projet associatif, un travail indispensable au développement des territoires de notre région. Ce travail demande à être mieux reconnu.**



DES ORIENTATIONS POLITIQUES

Dans un contexte social, politique et économique en crise, le CRAJEP structure ses missions autour d'orientations stratégiques prioritaires notamment :

- **Pour une politique transversale de jeunesse :**

Le CRAJEP poursuit et approfondit ses réflexions autour d'une politique transversale de jeunesse. Ce travail permet de situer le CRAJEP comme une force d'analyse et de propositions sur les politiques de jeunesse.

- **Pour l'émergence d'une politique d'éducation populaire :**

Le CRAJEP consolide ses réflexions sur l'éducation populaire afin d'explicitier son rôle et sa contribution au développement de la société, mais aussi de la positionner dans le champ des politiques publiques.

- **Pour la structuration, la promotion et la valorisation de l'engagement :**

Le CRAJEP poursuit ses analyses autour de l'articulation et de la cohabitation entre les différents modes d'engagement associatif (bénévolat, volontariat, salariat). Cette réflexion prend notamment en compte les enjeux liés à la place et à l'accompagnement des acteurs,

particulièrement des jeunes, dans les associations de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi qu'à la promotion des dynamiques d'engagement tant au niveau local qu'international.

- **Pour une Europe citoyenne et sociale :**

Le CRAJEP renforce sa mobilisation sur les questions européennes, organise des échanges sur les politiques communautaires de jeunesse et d'éducation populaire et favorise l'appropriation par les membres des programmes et dispositifs européens relatifs à notre champ.

- **Pour une nouvelle organisation de l'action publique :**

Le CRAJEP se situe comme un acteur des politiques territoriales, favorise leur appropriation et leur compréhension par le plus grand nombre. Il veille à la prise en compte des questions de jeunesse et d'éducation populaire dans l'organisation de l'action publique, pour l'émergence d'une démocratie locale associant la société civile et les citoyens. Il est attentif à la mise en place des conditions d'un développement harmonieux et équitable des territoires.



DES MISSIONS SPECIFIQUES

- **Défendre et promouvoir le secteur** de la jeunesse et de l'éducation populaire
- **Valoriser l'action des associations** de jeunesse et d'éducation populaire et des têtes de réseaux associatives
- **Favoriser l'information, la concertation**, l'échange, la réflexion entre ses membres
- **Favoriser l'action collective** et le développement de projets communs
- **Construire une parole commune**, faire des propositions, **contribuer aux politiques publiques** de jeunesse et d'éducation populaire
- **Représenter les associations** de jeunesse et d'éducation populaire dans les instances régionales relevant de son champ de compétences.



DES AXES D' ACTIONS PRIORITAIRES

➔ **Renforcer la dynamique de réseau et soutenir l'animation du réseau régional au bénéfice d'actions sur les territoires (axe transversal) :**

- **Développement des liens inter-réseaux :**

L'enjeu est de créer une dynamique ascendante et participative, mais aussi de faciliter la mutualisation et la connaissance inter réseaux.

- ✓ **Animer des actions fédératrices et mobilisatrices**, afin de développer le sentiment d'appartenance et la culture commune de nos associations, mais aussi valoriser la diversité et l'utilité de leurs projets.
- ✓ **Développer l'interconnaissance** entre les membres du réseau pour encourager la mutualisation, les échanges, la coopération et à la construction d'une parole commune...
- ✓ **Favoriser la connaissance** des activités de chaque association membre et de leur fonctionnement.

- **Animation de la vie du CRAJEP :**
- ✓ **Assurer le bon fonctionnement de la vie statutaire et des espaces d'échanges** pour favoriser la mobilisation de tous ses membres autour du projet et des actions du CRAJEP...
- **Développement de la fonction « lieu ressource » :**
En interne, le CRAJEP est un espace de veille et d'échanges d'informations entre ses membres.
- ✓ **Favoriser la remontée, le partage et la capitalisation des informations** sur les initiatives et les positionnements des organisations membres.
- ✓ **Contribuer au partage d'expériences** et d'expertises entre les réseaux.
- ✓ **Etre un espace de veille et de régulation** concernant des difficultés rencontrées par les AJEP au niveau régional.
- **Renforcement de l'information et de la communication interne et externe :**
- ✓ **Développer l'information du réseau.** La mobilisation des organisations membres passe par une plus grande appropriation des travaux et réflexions du CRAJEP. Cela suppose de développer de nouveaux outils d'information interne, de s'appuyer davantage sur des outils numériques, mais aussi de rendre plus lisibles nos actions à l'externe.
- ➔ **Développer le rôle politique du CRAJEP : porter la voix des associations de jeunesse et d'éducation populaire**
- **Co-construction et portage d'une parole politique commune dans le débat public :**
- ✓ **Renforcer les espaces de débat politique en interne** et les espaces d'élaboration collective entre les membres.
- ✓ **Etre un espace d'échanges, d'analyse et de propositions** quant aux enjeux économiques et politiques de nos AJEP.
- ✓ **Alimenter la parole des AJEP par un travail d'analyse sociétale :** évolutions sociales, territoriales, de l'environnement des AJEP...
- ✓ **Identifier des sujets, des niveaux thématiques prioritaires** à traiter au niveau du CRAJEP, pour alimenter le réseau et construire une parole commune.
- ✓ **Construire des propositions communes** et organiser la diffusion et la promotion de ces propositions.
- **Promotion et valorisation du secteur JEP :**
- ✓ **Contribuer au développement et à la valorisation de la vie associative** dans les champs d'intervention prioritaires de la jeunesse et de l'éducation populaire.
- ✓ **Assurer une fonction de plaidoyer et de portage politique** sur l'ensemble des questions ayant trait à la jeunesse, à l'éducation populaire et aux politiques publiques afférentes. Notamment dans le cadre des Elections régionales 2021, où le CRAJEP prendra parole.
- ✓ **Développer des actions de communication externes :** pour rendre notre projet d'éducation populaire plus lisible dans l'environnement, actions d'interpellation et de mobilisation, rencontres publiques, production de documents thématiques....
- **Représentation du secteur JEP :**
Il s'agit de confirmer le CRAJEP comme coordination représentative sur les questions de jeunesse et d'éducation populaire, notamment auprès de nos partenaires publics institutionnels (Etat et Région).
- ✓ **Assurer une présence active et contributive dans les instances régionales** relevant de son champ de compétence.

- ✓ Porter dans les instances où il siège, la parole de l'éducation populaire et participer à la co-construction des politiques publiques de jeunesse et d'éducation populaire.
- ✓ Conduire un travail de veille, au niveau des instances concernées, pour identifier les enjeux, les questions à traiter, informer le réseau...
- ➔ Favoriser les coopérations inter réseaux sur des actions :
 - Animation/coordination d'actions « fédératrices », en fonction des priorités du CRAJEP (sujets prioritaires), et qui s'appuient sur les compétences de ses membres : Le soutien des missions de la tête de réseau permet de soutenir les membres dans leurs actions au plus près des territoires (en appui sur leurs structures locales).
- ✓ Conduire des actions en cohérence avec les objectifs politiques prioritaires du CRAJEP et sur des thématiques qui rassemblent les membres du CRAJEP (participation citoyenne, transitions sociales et écologiques...).
- ✓ Développer les partenariats et inciter aux montages de projets à partir des besoins de ses associations membres.
- ✓ Faciliter la conduite d'actions expérimentales sur les territoires, impliquant plusieurs membres.
- ✓ Coordonner l'essaimage des actions sur l'ensemble du territoire régional.
- ✓ Soutenir et accompagner si nécessaire, à l'échelle de notre grande région, l'expertise acquise dans la conduite d'actions locales et/ou départementales.



Occitanie Le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire Occitanie est une coordination volontaire d'associations, d'unions et de fédérations régionales intervenant sur le secteur Jeunesse Education Populaire à l'échelle du territoire régional.

27 associations régionales

8700 points d'implantation

2467 communes touchées
soit 55% des communes
d'Occitanie

4000 associations locales

1 900 000 bénéficiaires
des activités
soit 1 habitant sur 3
de la région

700 000 adhérents individuels

52 000 bénévoles
(hors bénévoles occasionnels)

6300 volontaires

18 200 emplois
soit 8000 ETP salariés
(associations régionales et
départementales)

